

Draguignan, le 24 septembre 2015

Communiqué de presse d'Olivier AUDIBERT-TROIN, Député du Var,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Toulon statuant en référé de suspendre l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant les tirs de prélèvement de 4 loups sur le territoire du plateau de Canjuers, Olivier AUDIBERT-TROIN tient à préciser :

Il s'agit tout d'abord d'une audience en référé ; la décision de suspension de l'arrêté attaqué par trois associations ne court que jusqu'au jugement au fond.

Par ailleurs, la préfecture est dans son bon droit en faisant appel de cette décision.

J'ai pu rappeler notre soutien à l'action menée par Monsieur le Préfet du Var par la prise de cet arrêté.

Les éleveurs passionnés par leur métier sont les principaux acteurs de la biodiversité, ils contribuent à l'entretien des espaces, à la préservation de nos territoires. Ils sont les défenseurs de la nature et ne se reconnaissent pas dans le vocable péjoratif d'anti loups. Ce qu'ils revendiquent (et nous le revendiquons avec eux !) c'est une certaine conception de notre société. Il est injuste de dire que les dommages importants et récurrents subis par les éleveurs ne seraient pas allégués.

Mois après mois, jour après jour, les marges de nos éleveurs diminuent au point de voir la disparition de bon nombre d'entre eux. Les charges les accablent, les normes les terrassent, et la prédation du loup les menace.

Mais que voulons-nous donc à la fin !?

Avec la mort de nos petits éleveurs, ne voyons-nous pas que c'est la fin d'une production en circuit court ; que c'est la fin d'une nourriture de qualité.

Souhaitons-nous des fermes des Mille vaches comme seul mode de production !?

Avec la fin de nos éleveurs c'est la fin de la ruralité car c'est aussi un des tout derniers secteurs d'activité et d'emploi dans nos campagnes.



Le 20 novembre se tiendra à Bruxelles une conférence internationale sur le loup.

A cette occasion, seront restitués les résultats de la consultation publique lancée par la Commission Européenne sur la problématique du loup.

Cette consultation en France est passée totalement inaperçue car personne n'en a été tenu informé, pas même nos Préfets, à qui nous avons transmis l'information !

Je serai présent à Bruxelles pour dire mon mécontentement sur ces consultations tronquées car réservées aux initiés et aux associations bien entourés par d'éminents juristes. Nos éleveurs, eux, n'étaient pas derrière des écrans d'ordinateur à surveiller les dernières directives européennes. Ils contribuaient, par leur savoir-faire à protéger nos espaces, faire vivre nos territoires ruraux et luttait contre la malbouffe. Ils méritent notre considération et la compréhension de tous.

Qu'ils soient assurés de ma détermination.

Permanence parlementaire : 9, avenue Lazare Carnot – 83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04 94 50 30 13 – Fax : 04 94 50 30 04

Assemblée nationale : 126, rue de l'Université – 75335 PARIS 07 SP
Tél : 01 40 63 91 04 – Fax : 01 40 63 93 31 – Email : oaudiberttroin@assemblee-nationale.fr